

AUTORITE DE GESTION DU PROGRAMME INTERREG V A 2 MERS SEAS ZEEËN

Avis de consultation publique du projet
de Programme INTERREG VA des 2 Mers-Seas-Zeeën

Le Programme INTERREG VA des 2 Mers favorise la coopération transfrontalière entre les régions côtières de 4 Etats-Membres de l'Union européenne : France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne), Angleterre, Flandre belge et Pays-Bas (côtes de la Mer du Nord). Ce Programme s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 visant à orienter l'attribution des Fonds européens structurels et d'investissement pour une meilleure cohésion économique, sociale et environnementale des territoires européens. Il financera des projets transfrontaliers relatifs à l'innovation technologique et sociale, la diffusion des technologies à faible émission de carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la promotion d'une économie plus efficiente dans l'usage des ressources. Les aides seront orientées vers les entreprises, les collectivités publiques, les universités, les ONGs et tout autre type d'organisme, public et privé, porteur d'un projet de coopération.

L'allocation financière, de l'ordre de 227 millions d'euros, est répartie sur la période 2014-2020 et couvre l'ensemble de la zone de coopération. L'Autorité de Gestion du Programme INTERREG VA des 2 Mers est la Région Nord-Pas de Calais, chargée de coordonner la programmation, de suivre et de rendre compte des résultats obtenus par le Programme durant la période 2014-2020.

En application de l'article L 122-8 du code de l'environnement, le projet de programme opérationnel et le rapport d'évaluation environnementale du Programme INTERREG VA des 2 Mers-Seas-Zeeën est mis à disposition du public pendant une **durée de un mois à compter du 28 avril 2014**.

Les différents documents - Projet de Programme opérationnel, Rapport environnemental et son résumé et avis des autorités environnementales - seront mis à disposition selon les 2 modalités suivantes :

1) consultables en version électronique sur la page internet dédiée du Programme: <http://www.interreg4a-2mers.eu/2014-2020/2-seas-public-consultations/sea-consultation/fr>.

Les observations pourront être consignées sur le questionnaire en ligne prévu à cet effet ou bien adressées par courrier à l'Autorité de Gestion du Programme à l'adresse suivante:

AUTORITE DE GESTION DU PROGRAMME INTERREG VA 2 MERS SEAS ZEEËN - Consultation ESE
Les Arcuriales - 45/D, rue de Tournai - 5° étage - F-59000 Lille.

2) consultables **en version papier** dans les Préfectures des départements du **Pas-de-Calais**, du **Nord**, de la **Somme**, de l'**Aisne** et dans la Préfecture de la région **Picardie** (voir les heures d'ouverture ci-jointes). Les différents commentaires pourront être consignés jusqu'aux 28 mai inclus sur un registre ouvert dans l'ensemble de ces sites et par voie électronique sur le site de l'Autorité de Gestion du Programme des 2 Mers (<http://www.interreg4a-2mers.eu/2014-2020/2-seas-public-consultations/sea-consultation/fr>).

Horaire d'ouverture et adresses pour la consultation des documents dans les préfectures:

- Préfecture du Nord - 12, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE Cedex, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.
- Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales, Bureau n° 339, rue Ferdinand Buisson - 62 020 ARRAS Cedex 9, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi
- Préfecture de la Somme - BAGUP - 51 Rue de la République - 80000 Amiens, de 09h00 à 11h45 et de 14h15 à 16h00 du lundi au vendredi
- Préfecture de l'Aisne - 2 Rue Paul Doumer - 02000 Laon, de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 du lundi au vendredi
- Préfecture de la région Picardie - SGAR - 6 rue Debray - 80009 Amiens, de 09h00 à 11h45 et de 14h15 à 16h00 du lundi au vendredi